
**Procès-verbal de la 10^e assemblée publique de la Société de transport de
Trois-Rivières (STTR) tenue le mercredi 20 décembre 2023 à 19h00**

Personnes présentes	M. Michel Byette	Président
	M. Jonathan Bradley	Administrateur
	M. Daniel Cournoyer	Administrateur
	Mme Karine Descôteaux	Administratrice et représentante des usagers du transport régulier
	M. François Dubois	Administrateur et représentant des usagers du transport adapté
Personnes absentes	M. Pierre Montreuil	Vice-président
	Mme Pascale Albernhe-Lahaie	Administratrice
Personnes Ressources	M. Patrice Dupuis	Directeur général et secrétaire corporatif
	Mme Caroline Cinq-Mars	Directrice des services financiers et trésorière

1. Mot de bienvenue du président

M. Michel Byette, président de la STTR, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre cette 10^e assemblée publique.

2. Prise des présences

M. Patrice Dupuis procède à la prise des présences et le quorum est constaté.

3. Déclaration d'intérêt

Aucun membre ne déclare son intérêt sur l'un ou l'autre des sujets à l'ordre du jour.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

(70-23) IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois
APPUYÉ DE : M. Jonathan Cournoyer

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé

ADOPTÉE

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 22 novembre 2023

(71-23) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Karine Descôteaux
APPUYÉE DE : M. Daniel Cournoyer

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée publique du 22 novembre 2023 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique du 22 novembre 2023 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

6. Adoption des comptes à payer

(72-23) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Karine Descôteaux
APPUYÉE DE : M. Jonathan Bradley

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que soient adoptés, tels que déposés, les comptes à payer par chèques et les paiements directs couvrant la période du 1^{er} au 30 novembre 2023, pour une somme totale de 1 388 240.82 \$.

ADOPTÉE

7. Adoption de l'état provisionnel des mouvements de trésorerie 2024

(73-23) CONSIDÉRANT l'état prévisionnel des mouvements de trésorerie pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT le besoin de financement temporaire par billets des projets autorisés dans le plan d'immobilisations 2024-2033 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Daniel Cournoyer
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la STTR emprunte temporairement à la Banque de Montréal les sommes requises aux fins d'administration, le solde ne dépassant pas 2 700 000\$ pour une période comprise entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024 ;

QUE le président et le directeur général de la STTR soient autorisés à signer, pour et au nom de la STTR, les billets à court terme de la Banque de Montréal portant intérêt au taux préférentiel sans majoration, et ce, en fonction des règlements d'emprunts des projets autorisés dans le plan d'immobilisations 2024-2033.

ADOPTÉE

8. Adoption du budget 2024

(74-23) ATTENDU QUE conformément à l'article 116 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1) : « une société dépose pour adoption avant le 1^{er} novembre de chaque année, à la ville, son budget pour l'exercice financier suivant et l'informe des tarifs qui seront en vigueur au cours de la période couverte par son prochain budget » ;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de la Société de transport de Trois-Rivières, débutant le 1^{er} janvier 2024, ont été préparées et présentées par le directeur général et la trésorière de la STTR ;

ATTENDU la recommandation de la direction générale :

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ DE

M. François Dubois
Mme Karine Descôteaux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le dépôt des prévisions budgétaires pour l'exercice financier de la STTR débutant le 1^{er} janvier 2024, pour adoption au conseil de la ville de Trois-Rivières ;

QUE conformément à l'article 116 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1) : « s'il n'est pas adopté au 1^{er} janvier, avec ou sans modifications, le 1/12 de chacun des crédits prévus au budget dressé par la Société sera réputé être adopté. Il en sera de même au début de chaque mois subséquent si, à ce moment, le budget n'est pas encore adopté ».

ADOPTÉE

9. Adoption du règlement 172 (2023) Acquisition d'un autobus urbain hybride

(75-23) Ayant pour objet d'autoriser à investir jusqu'à concurrence d'une somme de 1 456 000 \$ devant servir à couvrir les dépenses inhérentes à l'achat d'un autobus de type urbain de 40 pieds à propulsion hybride et d'approprier les deniers nécessaires à cette fin au moyen d'un emprunt à long terme.

ATTENDU que la Société de transport de Trois-Rivières (STTR) a été instituée en vertu de l'article 1 de la Loi sur les sociétés de transport (L.R.Q., c. S-30.01) ;

ATTENDU que la Société de transport de Trois-Rivières, ci-après appelée "La Société" a pour objet l'exploitation d'un réseau de transport de personnes sur le territoire de la ville de Trois-Rivières ;

ATTENDU que la Société projette la réalisation de plusieurs projets à l'intérieur de sa programmation décennale ;

ATTENDU que ce projet sera subventionné à 75% via l'approbation du Conseil du Trésor ;

EN CONSÉQUENCE, la Société décrète ce qui suit comme son RÈGLEMENT NO 172 (2023) :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Bradley
APPUYÉ DE : M. Daniel Cournoyer

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Société de transport de Trois-Rivières soit autorisée à investir jusqu'à concurrence d'une somme de 1 456 000 \$ devant servir à couvrir les dépenses inhérentes à l'achat d'un autobus de type urbain de 40 pieds à propulsion hybride.

ADOPTÉE

10. Adoption du calendrier des assemblées publiques 2024

(76-23) CONSIDÉRANT l'article 26 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., c. S-30.01);

CONSIDÉRANT que le calendrier des réunions du conseil d'administration doit être adopté pour toute l'année :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Karine Descôteaux
APPUYÉE DE : M. Daniel Cournoyer

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les assemblées publiques du conseil d'administration de la STTR aient lieu à la salle publique de l'Hôtel de ville de Trois-Rivières, selon le calendrier suivant :

Date	Heures	Lieu
Mercredi 24 janvier 2024	19h00	Hôtel de ville
Mercredi 28 février 2024	19h00	Hôtel de ville
Mercredi 27 mars 2024	19h00	Hôtel de ville
Mercredi 24 avril 2024	19h00	Hôtel de ville
Mercredi 22 mai 2024	19h00	Hôtel de ville
Mercredi 26 juin 2024	19h00	Hôtel de ville
Mercredi 25 septembre 2024	19h00	Hôtel de ville
Mercredi 30 octobre 2024	19h00	Hôtel de ville
Mercredi 27 novembre 2024	19h00	Hôtel de ville
Mercredi 18 décembre 2024	19h00	Hôtel de ville

QUE l'heure de toutes les rencontres soit fixée à 19 h et qu'un avis indiquant les dates et lieux des assemblées publiques du conseil d'administration soit publié dans un journal distribué sur le territoire de la STTR.

ADOPTÉE

11. Affaires diverses

Aucun sujet n'est discuté à ce point de l'ordre du jour.

12. Période de questions

Question 1 (*M. David Marx Lemieux*)

À plusieurs reprises, le panneau de protection pour les chauffeurs est venu me frapper avant que je puisse passer. Pourquoi les chauffeurs n'attendent pas le passage du client avant de fermer le panneau ?

M. Dupuis indique que les panneaux se ferment automatiquement; ce n'est pas une action volontaire du chauffeur. Des vérifications seront effectuées afin de voir si le délai avant la fermeture pourrait être ajusté.

Question 2 (*M. Marcel Poirier*)

Combien coûterait à la ville de mettre le transport en commun gratuit pour tous ?

M. Byette explique que la vente de titres de transport correspond à environ 5 millions de dollars de revenus par année. Le budget de la STTR est d'environ 23 millions de dollars pour l'année 2024. La ville contribue déjà à la hauteur de 55% du budget, donc y ajouter un montant considérable, comme 5 millions, aurait un impact important sur les finances de la ville.

13. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée publique aura lieu le mercredi 24 janvier 2024 19 h.

14. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ DE :

M. Jonathan Bradley
M. Daniel Cournoyer

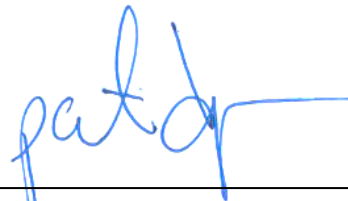
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 19 h 15.

ADOPTÉE



M. Michel Byette
Président



M. Patrice Dupuis
Secrétaire corporatif